

# Démarche participative – Quartier des Fleurettes

## Compte rendu - Quatrième séance du groupe d'accompagnement, 10 octobre 2016

20h00, Maison de Quartier Sous-Gare

### Accueil

Philipp Schweizer (PS) accueille les participants du groupe d'accompagnement, les mandataires du projet et les représentants de la Ville de Lausanne. Il se dit heureux de les voir aussi nombreux. La séance fait suite à l'atelier du lundi 12 septembre. La soirée va permettre de présenter la synthèse de cet atelier ainsi que les résultats. L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil
2. Synthèse de l'atelier du 12 septembre
3. Passage du Mont d'Or en 30 km/h / Information parcelle CFF plantage / Gestion des déchets / Potentiels sur terrains privés
4. Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics
5. Questions
6. Traitement des résultats des ateliers
7. Questions et discussion
8. Suite du processus: atelier supplémentaire au printemps
9. Divers

PS rappelle que le but du groupe d'accompagnement est de pouvoir échanger sur différentes thématiques, de pouvoir entendre les habitants, de créer un espace de discussion libres et aussi constructives que possible. Il permet de faire avancer le projet au maximum, en privilégiant l'aspect participatif et en tenant compte de l'expertise des habitants et usagers. Il ne faut par conséquent pas hésiter à prendre la parole durant la soirée.

## Synthèse de l'atelier du 12 septembre

PS présente la synthèse de l'atelier du 12 septembre. Il n'en fait pas une lecture complète mais résume les points principaux. L'essentiel de la synthèse a été repris sous la forme d'un tableau qui sera distribué plus tard dans la soirée.

### *Schéma directeur*

#### Points positifs:

- Maintien du sens de circulation sur Fontenay
- Extension de la zone de rencontre à l'entier du quartier

#### Propositions principales:

- Assurer le ralentissement, la sécurité et la cohabitation dans la zone de rencontre (20km/h)
- Minimiser le sentiment d'élargissement de la chaussée suite à la suppression des trottoirs
- Supprimer 4 places de stationnement au chemin des Epinettes (génère du trafic)
- Ajouter un contresens cyclable depuis Mont d'Or sur Fontenay
- Questionner le rapport entre « la route » et les « places », transition moins nette
- Ajouter des mains courantes pour les parties en pentes
- Supprimer les doubles sens du quartier
- Ajouter des pas d'âne dans la partie basse de Fontenay (type rue St Laurent)
- Parcage en épi sur les chemins de Fontenay et du Mont Tendre

---

### *Places et placettes*

#### Points positifs:

- Développement de 2 places publiques
- Espaces dédiés uniquement aux piétons
- Lien entre l'Ouest et l'Est du quartier

#### Propositions principales:

- Questionner l'équilibre est-ouest dans la répartition des places et placettes
- Questionner la suppression de l'emplacement « historique » de l'espace convivial au chemin des Fleurettes (aussi régulateur du trafic)

---

### *Entrées de quartier*

#### Points positifs:

- Arborisation des entrées
- Création de seuils
- Parcage deux-roues motorisés proche des entrées

#### Propositions principales:

- Améliorer la perception et la compréhension de l'entrée dans la zone de rencontre
- Sortie Fontenay : repenser l'aménagement en lien avec le rond-point et la déchetterie mobile
- Réduire l'espace attribué à la voiture à l'entrée Est
- Éloigner les places deux-roues motorisés de la fontaine à l'entrée Est

---

### *Bandes d'équipement*

#### Points positifs:

- Unification de l'espace public dans le quartier
- Présence de nombreux bancs
- Réduction du stationnement

**Propositions principales:**

- Minimiser la séparation piéton-vélo-voiture et l'aspect trop routier, longiligne, « roulant » (par exemple par des éléments transversaux ou des bandes plus larges quand non dédié au stationnement)
  - Questionner la sécurité et le confort aux sorties des habitations
  - Optimiser le positionnement des bandes, notamment au chemin des Fleurettes (tenir compte du mur de soutènement et des espaces « vides » devant les devantures)
  - Équilibrer la répartition du stationnement et des bancs dans l'ensemble du quartier
  - Questionner l'utilisation des pavés pour marquer le stationnement (trop durable)
  - Prévoir des bancs confortables avec dossiers
  - Prévoir des mesures d'accompagnement à la diminution du stationnement (incitations à l'utilisation des places en ouvrage, ...)
- 

*Gestion des ordures***Points positifs:**

- 50% favorables : mutualisation, moins de camions

**Propositions principales:**

- Questionner le principe et la marge de manœuvre réelle (avis partagés)
  - Étudier les conditions cadres (distance maximum, répartition,...)
  - Optimiser l'impact visuel de l'état existant ou de la variante mutualisée (esthétique, dimensionnement,...)
- 

*Végétalisation***Points positifs:**

- Arborisation des entrées et placettes
- Arborisation des dessertes structurantes pour certains

**Propositions principales:**

- Prévoir d'avantage de végétation et de perméabilité (projet très minéral)
  - Équilibrer la répartition de la végétation entre l'Est et l'Ouest du quartier (l'essentiel de la végétation projetée est concentrée sur le chemin de Fontenay)
  - Questionner l'impact visuel des arbres sur la visibilité et la sécurité
  - Ajouter des arbres fruitiers, de la végétation basse pour la petite faune, de la végétation au sol
  - Végétaliser les murs de soutènement (terrain privé)
- 

PS termine ce passage en revue rapide de la synthèse et demande s'il y a des questions.

- Un participant relève qu'il y a de nombreux points dans la synthèse qu'il n'a pas l'impression d'avoir discuté lors de l'atelier du 12 septembre. Lors de cette soirée, tout avait été très rapide, les participants n'ont pu donner que des bribes, mais il n'y a pas eu de discussions très élaborées. Il regrette que beaucoup de thèmes aient été abordés en si peu de temps, avec des choses plus importantes que d'autres.
- Un participant, en précisant qu'il n'a pas pu participer à l'atelier du 12 septembre, demande d'éclaircir, dans les éléments présentés, ce qui a été discuté, mis de côté ou accepté car il n'a pas compris quel était l'état actuel de ces points.

PS répond que c'est normal car ce n'est qu'une synthèse et que son rôle n'est pas de prendre position. Les concepteurs ont rediscuté toutes les propositions depuis un mois et vont présenter l'évolution du projet plus tard dans la soirée. Puis, Nathalie Luyet (NL) va reprendre les points et expliquer ce qui a été retenu ou non.

- Un participant a une question sur l'aspect formel de la synthèse. D'après lui, il y a des inexactitudes, notamment en page 15: « les containers privés actuels sont déjà un problème pour les personnes à mobilité réduite ». Pour le participant, cela doit plutôt être considéré comme un avis défavorable et non un avis favorable. Toujours en p. 15, le participant note qu'il n'a jamais entendu la phrase « les containers privés actuels sont inesthétiques, sentent mauvais » le 12 septembre. Ensuite, pour lui, les réactions négatives ne sont pas assez appuyées dans la synthèse.

PS répond que dans le rapport figure le détail des discussions de tous les groupes et qu'il est possible qu'il y ait des éléments qu'il n'ait pas entendu car provenant d'un autre groupe. Selon le participant le PV final doit rester objectif.

- Pour un autre participant, il y a un risque dans la démarche de résumer 3h d'atelier en une demi-heure. Il note qu'il y avait peu de temps à disposition lors de l'atelier. Selon lui, il faut faire attention au photoshopping et à la transformation fine des éléments. Les images de synthèses peuvent modifier les propos dans un sens ou dans l'autre.

PS répond qu'il a parfaitement raison, que toutes ces remarques ont été notées et que si elles peuvent rendre la synthèse plus juste, c'est une bonne chose. Il assure que les erreurs seront corrigées.

- Un participant soulève que dans la gestion de la collecte des ordures il manque d'après lui une précision: le concept est bon en théorie, mais ne se prête pas aux rues étroites du quartier (p. 16 de la synthèse)

PS remercie le participant et lui signifie que ce sera rajouté. Il rappelle également que s'il y a encore des choses à dire sur le PV il ne faut pas hésiter pour que le document soit le plus fidèle possible. Ces choses peuvent également être exprimées plus tard. PS informe ensuite que les 33 propositions sont disponibles sur le site internet (pole-gare.ch) et que les participants peuvent se rendre sur le site pour les hiérarchiser (via la plateforme allourideas). Jusqu'à maintenant, 68 personnes ont émis 2000 votes. Cette plateforme, développée par l'Université de Princeton, permet de contrebalancer les résultats avec un nombre de participants plus large que dans les ateliers. Le résultat des votes confirment ceux de la démarche participative. Pour bien les comprendre, il faut savoir qu'un score de 100 signifie que la proposition a été systématiquement préférée à une autre. A l'inverse, si le score est de 1, les autres propositions ont été préférées à chaque fois. Cela permet de connaître le positionnement d'un panel de personne plus large. Seulement trois personnes présentes dans la salle ont pris part à cet exercice. Cela amène ainsi une autre partie de la population à s'exprimer.

### **Passage du Mont d'Or en 30 km/h / Information parcelle CFF plantage / Gestion des déchets / Potentiels sur terrains privés**

NL prend la parole pour apporter quelques précisions. Tout d'abord, la Municipalité a demandé à ce que soit examiné, dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes, le passage à 30km/h de l'Avenue du Mont-d'Or.

Concernant la possibilité de plantage au Nord du chemin de Fontenay, la parcelle concernée devra faire l'objet de négociations avec les CFF, actuels propriétaires. Lors de l'atelier du 12 septembre, tout le monde n'avait pas compris que cette parcelle n'était pas sur le domaine public.

A propos de la collecte des déchets, le 12 septembre, NL avait informé que la Ville s'acheminait vers une gestion centralisée et que ce serait probablement une politique récurrente dans l'aménagement des quartiers. Le sujet a été porté devant la municipalité et est en attente d'un positionnement.

Quant au potentiel sur les terrains privés, NL précise que la Ville ne peut agir que sur le domaine public. Cela ne veut pas dire que les parcelles privées ne seront pas intégrées à la réflexion. Une séance avec les propriétaires va être mise sur pied pour voir s'il est possible de réaliser certaines des propositions du projet.

- Un participant demande s'il y a un rapport entre la proposition au Mont d'Or et la proposition dans la synthèse de « Trafic en double sens au ch. de la Dent d'Oche : proposition de fermer complètement le passage (bordiers autorisés) ». Est-ce que c'est une erreur?
- Pour les participants, il n'est pas très clair de quelle rue il est question.

PS propose de se renseigner et de corriger si besoin.

- Un participant signale également, à toute fin utile, que le chemin de Fontenay ne s'arrête pas au rond-point.

NL propose de regarder sur le cadastre pour voir si c'est un terrain privé ou public. Elle précise que la Ville ne peut pas agir en dehors du domaine public. La loi routière ne s'applique que sur le domaine public.

- Un participant demande quelle est la signalisation prévue au Chemin de Belle-Source, en tant que porte d'entrée ?
- Un autre participant dit savoir qu'une partie des terrains des CFF au Nord du Chemin de Fontenay était en plantage avant les travaux et demande si cela peut avoir une influence sur les négociations ?

NL répond que c'est au bon vouloir du propriétaire mais qu'il y avait bien auparavant des plantages et qu'il faudrait les restituer. Cela peut en effet avoir une influence dans les discussions.

- Un participant s'interroge sur la différence de rythme d'avancement de projets sur domaines privés et publics au Chemin de Fontenay. Il y a selon lui 2-3 points avec des liaisons intéressantes qui touchent le domaine privé. Il a des doutes sur la pertinence de faire un projet idéal incluant le domaine privé puis de devoir se contenter du domaine public. Les négociations étant longues avec le privé, il se demande comment avancer avec cette différence de vitesse.

Selon NL, c'est une situation récurrente dans l'aménagement urbain. D'expérience, il faut aller chercher la meilleure manière d'atteindre l'objectif. Très souvent avec un projet qui démontre un mieux par rapport à la situation existante, il y a de meilleures possibilités de convaincre également les propriétaires fonciers. Toutefois, le propriétaire privé n'est tenu à aucune obligation, il est donc seulement possible de convaincre.

- Pour un participant, on n'a pas le choix de dessiner sur le domaine privé, donc il faut négocier.

NL pense qu'il est possible de trouver des solutions. Il y a des questions de servitude, il existe plusieurs leviers de négociation, mais il faut avoir un projet pour pouvoir discuter.

- Un participant dit qu'il faut évoquer la possibilité que ce ne soit pas possible.

NL répond que c'est en effet une possibilité dont il faut tenir compte.

Marianne Baudat (MB) explique que l'objet qui sera soumis à la mise à l'enquête, est le projet sur les espaces publics. Cela n'empêche pas une réflexion conjointe sur les espaces privés. Ce sur quoi les citoyens vont se positionner ce sont les parcelles publiques du projet d'aménagement.

- Un participant explique au sujet de la parcelle CFF que le projet de 4<sup>e</sup> voie et celui de piste cyclable va prendre pas mal de terrain. La piste cyclable ne passera pas comme cela a été présenté avec un chemin au sommet de l'Avenue de Tivoli jusqu'à l'arrêt de bus Pont Marc-Dufour mais que la décision sera prise cette semaine pour faire un tunnel de chaque côté. Il demande si NL peut dire quelque chose à ce sujet?

NL répond qu'elle n'était pas au courant, que le participant le lui apprend, et qu'elle va se renseigner.

- Le participant précise que le chemin est actuellement tout en bas comme si un tunnel allait

être creusé et que cela va prendre de la place sur les plantages. Le plantage ne pourra pas être très important. De plus, une station de tension des CFF à cet endroit demande un accès routier pour les travaux et urgences.

NL répond qu'elle va se renseigner sur le déplacement de la voie verte.

- Le participant dit qu'il lui semble que la décision sera prise cette semaine.
- Un participant souhaite revenir sur la question de la récolte des déchets qui n'est pas très claire selon lui. Lors de l'atelier du 12 septembre, NL avait informé que la Municipalité allait en discuter. Ce participant aimerait être certain qu'il a été entendu que 50 % des participants de la démarche y est opposé. Il demande s'il faut écrire à la Municipalité ? Ou comment les informer ?

NL répond que le fait qu'il y ait 50 % d'avis défavorables a été transmis

- Un participant répond que du coup c'est différent.
- Un autre participant s'interroge sur les photos ?

Pour NL, les photos étaient des exemples. Cinq emplacements d'implantation des containers enterrés ont été identifiés comme potentiels et ils sont illustrés avec des photos de collecte de déchets qui viennent d'autres quartiers.

- Pour un participant, c'est presque déjà préétabli.

PS rappelle que la discussion est partie de la constatation que les bacs à ordures prenaient de la place actuellement. Les concepteurs ont en tiré des conclusions et ont proposé une collecte centralisée. Maintenant le processus continue, cette idée a reçu un accueil mitigé et a été renvoyée à la Municipalité pour les suites à donner.

- Un participant ajoute que sur la plateforme de vote d'idées en ligne, la proposition sur la collecte des déchets est plutôt en bas de la liste et donc pas très importante aux yeux des utilisateurs. Il faudrait moins en discuter, la sortir de la discussion, la traiter à part. Il demande quel est le risque si on le fait dans 5 ans ? Les discussions autour des déchets prennent beaucoup de temps par rapport aux autres enjeux.
- Pour un autre participant, le sujet aura des conséquences sur la zone de rencontre, donc il est important.
- Un autre participant rajoute qu'il y aura un tourisme des déchets.
- Pour un participant, il y a des gens qui vont venir en voiture y amener leurs déchets.
- Un autre participant encore pense qu'il faut traiter ce sujet en dehors du groupe d'accompagnement.

NL répond qu'il y aura peut-être une augmentation du nombre de voitures mais surtout une diminution du trafic de camions pour la récolte des déchets.

- Un participant demande si les déchets végétaux seront aussi centralisés ?

NL répond que c'est encore en discussion.

MB explique que dans le projet, on ne se positionne pas sur la forme, mais sur l'idée, le concept. Si on va vers une collecte centralisée des déchets privés, il va y avoir une réflexion sur la logistique générale. Il y a aussi une fausse idée qui circule, laissant supposer que les containers enterrés sont générateurs de mauvaises odeurs.

- Plusieurs participants réagissent notamment en répondant par la négative.

- Un participant rappelle que ce n'est pas une décision définitive mais un projet et que la Ville ouvre la porte aux habitants pour faire leurs doléances.
- Pour un autre participant, il faut clore le sujet des déchets.
- Un participant propose d'organiser une soirée de discussion sur la collecte des déchets où on parle que de ça. Il trouve que beaucoup de pouvoir a été donné aux 22 personnes présentes le 12 septembre et se demande comment on tient compte de la faible affluence. Il rajoute qu'on parle beaucoup de timing, de délais, de mise à l'enquête, et se demande ce qui doit être déterminé pour la mise à l'enquête. Il trouve précieux de savoir, pour pouvoir déterminer ce qui doit être discuté.

NL répond que c'est le projet d'espaces publics et le régime de circulation qui seront soumis à l'enquête.

- Un participant demande si cela inclus la végétation ?

NL répond affirmativement, pour des questions de sécurité.

- Un participant demande si cela concerne aussi bien le stationnement des voitures que des vélos ?

NL répond également par la positive mais précise que ce n'est pas forcément chaque cerceau qui est mis à l'enquête.

MB ajoute que pour la végétalisation ce n'est pas le type d'essence qui est mis à l'enquête.

Pascal Amphoux (PA) ajoute qu'il y a des étapes successives, le principe même de la bande d'équipement, dans la mesure où elle est conçue pour accueillir différents types de choses est un moyen de souplesse et de négociations. Souplesse pour préserver une ambiance, elle est conçue comme quelque chose qui permet d'ajuster le nombre de bancs, d'espace. Le principe même est prévu comme un instrument de souplesse.

## **Présentation de l'avancement du projet d'aménagement des espaces publics**

Jonathan Musy (JM) souhaite le bonsoir aux participants. Il explique qu'il va reprendre les remarques développées par PS et montrer l'évolution du projet.

Il commence par reprendre les questions et commentaires qui ont été soulevés lors du dernier atelier. Pour les bandes d'équipement, il avait été reproché qu'il y avait trop de trafic et qu'il fallait laisser plus de place aux rencontres. La question du déséquilibre Est-Ouest dépend, lui, du foncier disponible. Au niveau des trois entrées, les remarques allaient vers un manque de signalisation, notamment d'un marquage au sol. Quant aux remarques sur les places, elles parlaient de séparation et de fluidité.

Il commence par les bandes d'équipement. Dans l'ancien projet, la circulation était très visible, il n'y avait pas assez de convivialité. Il présente le nouveau projet avec un stationnement marqué légèrement. Le pavage déborde sur la route pour faire ralentir les voitures, signaler l'endroit. Concernant la demande de verdure, il propose quelque chose qui ne demande pas d'entretien lourd, mais des pieds d'arbres végétalisés. Les emplacements des bandes d'équipement sont étudiés en fonction des servitudes.

- Un participant questionne les emplacements des bandes d'équipement présentés dans le power point.

NL répond que dans un projet il est nécessaire de dessiner, pour pouvoir comprendre. Avant l'envoi pour la mise à l'enquête publique, il peut encore évoluer selon les remarques et les contraintes.

MB précise que la diapositive présentée est un exemple.

- Pour un participant, il y a un biais de raisonnement. Le projet est présenté comme si c'était illustré. Puis tout d'un coup c'est très proche de ce qui va être proposé pour la mise à l'enquête.

PS précise que les participants ne sont pas là pour un atelier de travail mais pour un groupe d'accompagnement. C'est un cadre privilégié, un processus itératif pour présenter l'évolution du projet depuis le 12 septembre. La mise à l'enquête sera en 2017, le projet va encore évoluer. L'idée est de faire des retours sur l'évolution du projet, afin de savoir s'il va dans le bon sens mais il n'est pas possible d'aller dans les détails.

- Un participant dit que c'est un très bon exemple, qu'il trouve intéressant le concept mais qu'il n'est pas certain que les places de parc soient au bon endroit. Il demande à quel niveau se situe la réflexion ?

PS répond que le projet est restitué en fonction des demandes des participants à l'atelier du 12 septembre.

PS coupe la discussion en expliquant que les participants vont mieux comprendre si la présentation se fait en entier.

- Un participant se pose la question de la position des bancs qui sont devant les arbres et non dessous.

JM répond que cela permet la végétalisation sous les arbres. Il propose de continuer avec le Chemin de Fontenay. Le stationnement se situe sur la droite, la circulation se fera à la descente.

- Un participant demande pourquoi le stationnement se fait en quinconce sur le Chemin des Fleurettes et du Mont-Tendre et sur un seul côté sur le Chemin de Fontenay ?

JM répond que sur le Chemin de Fontenay c'est particulier avec les jardins privés, c'est plus difficile. Quand il y a des jardins des deux côtés, le stationnement a été mis en quinconce, mais sur Fontenay tout est du même côté.

- Un participant demande si les sorties d'immeuble ont été prises en compte dans la réflexion sur le stationnement sur le Chemin de Fontenay ?

JM répond que le stationnement s'arrête devant les sorties d'immeuble et les portails et qu'un espace libre permet le passage.

- Pour un participant, ce n'est pas très logique de placer le stationnement du côté où les gens sortent, l'inverse serait plus logique. Là, les gens sortent sur les voitures.

JM continue la présentation. Pour la place Sud, il n'y a plus de murets, l'espace est plus perméable, des espaces dédiés aux piétons ont été créés. Pour la place Nord, c'est une proposition par terrasses avec du mobilier urbain et des éléments de jeux. La terrasse du haut se trouve sur foncier CFF ce qui pose la question du plantage comme l'a dit précédemment NL. Concernant les entrées de quartier, il y a un tapis beige en pavé qui marque le sol pour les piétons et les automobilistes. La voiture franchi un espace particulier matérialisé par le pavage. C'est une signalétique sensible avec le revêtement et la végétation.

- Pour un participant, il faut encore que les conducteurs comprennent.

JM répond qu'il y aura des panneaux complémentaires pour les automobilistes.

- Un participant demande ce qu'il en est des pas-d'âne pour les aînés ?

JM répond que les mains courantes et les pas-d'âne sont à l'étude.

NL explique que la Ville va mandater un bureau spécialisé pour étudier le projet sous l'angle de la



mobilité réduite.

- Pour un participant, les mains courantes ne concernent pas seulement les personnes à mobilité réduite, elles sont aussi très utiles en cas de gel.

JM reprend avec l'entrée Est depuis l'Avenue du Mont d'Or. Il y aura la fontaine, le tapis beige traversé par les automobilistes, la végétation actuelle sera également complétée.

- Un participant demande pourquoi les bancs regardent vers la route ?

JM répond qu'il sera possible de changer l'orientation des bancs. Concernant la placette du chemin des Fleurettes, l'espace dédié dans cette nouvelle proposition est supérieure à la dernière version du projet d'aménagement.

- Un participant demande combien il y aura de places de parc ?

JM répond : 3 mais il n'y aura plus de stationnement pour les motos.

- Un participant fait une remarque par rapport à l'emplacement des places de parc qui sont devant un magnifique jardin qu'il est dommage de cacher.

JM répond qu'il en prend note.

PS ajoute que les concepteurs ont tenu compte de ce qui avait été proposé le 12 septembre et que les places de parc se retrouvent coté mur et plus coté jardin.

JM ajoute que les stationnements s'interrompent devant les accès aux habitations.

- Un participant demande s'il serait possible de déplacer la place conviviale de l'autre côté ?

JM répond que cela serait compliqué.

- Un participant tient à remercier pour le développement du projet. Il trouve l'élargissement des bandes d'équipement intéressant. Il demande si ce n'est pas possible de prendre toute la largeur parfois ? Il fait remarquer que devant chez lui il y a une double place de stationnement des 2 cotés de la rue. Il trouve étonnant d'avoir une zone avec autant de voitures. Il trouve dommage que l'idée de faire zigzaguer les voitures ne s'applique pas sur le Chemin de Fontenay. Mais il trouve vraiment intéressant comme le projet s'est développé.
- Un autre participant demande s'il a été pris en compte, pour les places de parc à gauche, de laisser un espace plus large ?

JM répond que oui, il y a toujours une surface plus grande.

- Un participant demande si la présence de la voie verte et du transit de vélos sur la Chemin du Mont-Tendre avait été pris en compte dans le projet ?

JM répond que dans le gabarit oui. Ils sont en train de regarder si dans le cadre du projet de voie verte, il y a une signalétique particulière à mettre en place. A priori pas ce n'est pas le cas.

- Un participant demande où sont les 14 % de places de parc en moins ? Où sont-elles et pourquoi ?

NL répond que cela a déjà été expliqué. Les normes ont été adaptées avec de plus grandes surfaces. Le chantier des CFF a également pris quelques places. L'un dans l'autre cela fait 14 % en moins.

JM rajoute que 4 places ont été enlevées aux Epinettes.

- Un participant ajoute qu'il y a moins de garages sur le Chemin de Fontenay que sur le Chemin des Fleurettes, d'où un nombre plus grand de places de parc sur Fontenay.

JM acquiesce.

- Un participant craint que sur la place en haut du Chemin de Fontenay, il y ait un espace un peu restreint alors qu'il n'est pas possible de passer ailleurs. Tout le quartier doit sortir par là. De même, il se demande si avec les chicanes, dans les rues, les camions peuvent passer ? Il y a très peu de place pour des grands véhicules.

JM répond que les gabarits sont assurés pour les camions pompiers et les camions poubelles. Concernant la place Sud, la largeur est double par rapport au reste du quartier des Fleurettes, de l'ordre de 6 mètres, il y aura toujours de l'espace.

- Un participant note que la sortie sur l'Avenue du Mont d'Or est une très bonne idée avec une bonne visibilité à gauche.
- Un participant demande ce qu'il en est des places de parc Mobility ? Est-ce qu'elles doivent être discutées à ce stade, plus tard ?

JM répond qu'ils pensaient d'abord les mettre sur le Chemin des Epinettes, mais maintenant ils pensent plutôt les intégrer dans un parking CFF ou sur le Chemin de Fontenay.

PS note qu'il est tard et qu'on a pris du retard.

- Un participant dit que le stationnement alterné sur le Chemin des Fleurettes n'est pas adéquat, qu'il est compliqué pour les aînés de zigzaguer et que c'est difficile pour les enfants de cheminer. Il propose de systématiser le stationnement du même côté afin d'éviter aux gens de devoir zigzaguer.

NL répond que dans une zone de rencontre la priorité est donnée aux piétons, les voitures se sentent intruses.

- Pour un participant, dans cette partie des Fleurettes, il voit du stationnement, pas de végétation.
- Pour un autre participant, ce n'est pas ça la question. Les enfants marchent naturellement le long des murs. Les personnes âgées et les enfants ne doivent pas être fréquemment obligés de traverser la route. S'ils doivent traverser, ils sont en danger.

NL l'encourage à aller voir dans d'autres villes, car les zones de rencontre avec priorité aux piétons fonctionnent bien.

- Le participant n'est pas d'accord.

NL ajoute que dans la pratique des zones de rencontre, on ne marche pas comme sur un trottoir, on marche sur la route.

- Pour un participant, sur cette partie du Chemin des Fleurettes, il a été dit de réaligner le stationnement sur un seul côté car c'est plus étroit. On peut en reparler.
- Un autre participant ajoute que sur le Chemin des Fleurettes, les jardins sont classés !
- Un autre participant souhaite remercier le travail accompli car il y a beaucoup de critiques. Il est ahuri de la résistance au changement. Il n'est pas d'accord avec certains des intervenants, il trouve qu'il faut changer les habitudes. Pour lui ce n'est pas dangereux de marcher au milieu de la route dans une zone de rencontre et il l'apprend à ses enfants. Pour lui les poubelles enterrées ne sentent rien.
- Un participant dit qu'il doit y avoir une réflexion sur la valeur patrimoniale des jardins.

- Un participant dit que sur le Chemin des Fleurettes il y a des pedibus qui fonctionnent bien, ce qui signifie que les parents sont d'accord de laisser cheminer leurs enfants. Il ne comprend pas bien la réaction sur les zones de rencontre car cela fait 10 ans qu'on vit dans une zone de rencontre.

### **Traitement des résultats des ateliers**

NL reprend la parole. Elle ne va pas revenir sur les éléments retenus qui ont été présentés dans l'évolution du projet. Elle présente le tableau. Dans le tableau, il y a 4 catégories sur la prise en compte des propositions: *Retenu, écarté, à l'étude* et *hors projet*.

Ajouter des mains courantes pour les parties en pentes : à l'étude. Un bureau spécialisé sera chargé d'étudier la question.

Supprimer les doubles sens du quartier / Ajouter des pas d'âne dans la partie basse de Fontenay (type rue St Laurent) / Parcage en épi sur les chemins de Fontenay et du Mont Tendre: les 3 propositions sont écartées. Pour le double sens jusqu'au Mollendruz, ce n'est pas très clair, NL propose de clarifier la question et d'en reparler à une prochaine séance. Pour les pas-d'âne, il n'y a pas la place, il y a des choix à faire. Quant au parcage en épi sur le Chemin de Fontenay, la distance de recul nécessaire est trop importante. Ce n'est pas possible de faire un double sens cycliste sur Fontenay et des parcs en épi.

Prévoir des bancs confortables avec dossiers: cela a été entendu mais c'est hors projet.

Prévoir des mesures d'accompagnement à la diminution du stationnement (incitations à l'utilisation des places en ouvrage, ...): cela a été entendu mais c'est hors projet, les parkings sont aux CFF.

Propositions sur la gestion des ordures: attente d'une réponse de la Municipalité.

Végétaliser les murs de soutènement (terrain privé): hors projet. Il y a là un levier d'action de la part des habitants qui peuvent convaincre les propriétaires. La Ville est à disposition pour des conseils notamment via le service des parcs et domaines.

- Un participant demande s'il n'est même pas possible de mettre des bandes de terre devant les murs ?

NL répond qu'il y aurait un problème d'entretien, ce n'est pas possible sans l'accord du propriétaire.

- Un participant dit qu'il faut faire des suggestions pour les propriétaires.

MB ajoute que dans le cadre de la mise à l'enquête les propriétaires sont contactés. Il faudra profiter de cette opportunité pour leur parler.

NL prend congé des participants, les remercie et leur souhaite une bonne soirée.

### **Suite du processus : atelier supplémentaire au printemps 2017**

MB explique qu'un groupe d'accompagnement doit encore avoir lieu avant la finalisation du projet et la mise à l'enquête publique. Puis un prochain atelier au printemps 2017 permettra de travailler sur les usages et la matérialisation du projet dans l'espace.

- Une participante explique que suite au dernier atelier, une réunion a été proposée par ces soins au groupe « rue jardin » élargi qu'elle coordonne. Elle a eu lieu le 6 octobre avec 25 personnes. Un PV de la séance a été rédigé, elle demande ce qu'il en faut en faire ?

PS répond qu'il prend volontiers le PV.

- Le participant ajoute qu'idéalement ils aimeraient se retrouver plusieurs fois.

MB explique qu'une masse de travail considérable est effectuée en marge de la démarche participative. Il n'est par ailleurs pas possible de requestionner le projet avec un nouveau groupe, les ateliers et le groupe d'accompagnement étant là à cet effet.

- Un participant demande s'il est possible d'obtenir les documents présentés ce soir?

MB répond qu'a priori le document n'est pas transmis à l'avance, mais elle peut se renseigner.

- Un participant trouve que c'est bien ce qui est fait, mais qu'il faut accepter que les gens soient critiques, c'est leur rôle. C'est extrêmement positif. Pour les plans, il trouve que ce serait vraiment bien de les avoir, quitte à écrire « projet » sur les documents. Ce n'est pas possible de bien comprendre en si peu de temps. Concernant le partenariat public-privé, le square et la place devant l'église sont en mains privées mais il propose d'aller trouver Bernard Nicod et lui proposer de racheter le terrain. Il attend de la Ville d'aller négocier avec Nicod et lui acheter le square ! S'il vend ça change tout ! Idem avec le terrain devant l'église.

PS conclut en disant que les potentiels sur les terrains privés ont été identifiés et que le projet va en tenir compte. Mais ce n'est pas le même rythme. Il remercie chaleureusement l'assemblée et leur propose de passer à l'apéro pour poursuivre les discussions.

*Procès-verbal : BP*

